

Arcy-sur-Cure, le 18 novembre 2022

PROTECTION DES TERRITOIRES ET PATRIMOINES
DES VALLÉES DE LA CURE ET DE L'YONNE
18 rue du Gue
89270 Arcy-sur-Cure

À l'attention de Mme Françoise Richard, Présidente,

OBJET : Réponse à votre demande officielle d'informations

Madame la Présidente,

Les exploitants agricoles à l'origine du projet agrivoltaïque de la Ferme du Beugnon, ainsi que GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, ont pris connaissance de votre demande officielle d'informations adressée à Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal d'Arcy-sur-Cure (89).

L'objet de ce courrier est de vous apporter les réponses demandées et de vous proposer de nous rencontrer en suivant afin d'approfondir votre connaissance du projet et de continuer de vous fournir les éclairages nécessaires à la compréhension des enjeux auxquels répondra le projet.

Il nous semble important de partager ces réponses avec le territoire, raison pour laquelle ce courrier sera disponible dans les prochains jours à la lecture sur le site internet du projet et envoyé aux élus de la collectivité.

Votre interpellation est le signe que l'agrivoltaïsme, en tant qu'innovation agricole, pose légitimement des questions, tant au monde agricole qu'à la société civile.

La possibilité d'une coactivité de production agricole et d'énergie renouvelable est même entrée dans le débat politique à une échelle nationale depuis le début 2022.

En quelques mois, le Sénat a rédigé et adopté une proposition de loi « en faveur du développement raisonné de l'agrivoltaïsme » aussitôt intégrée dans le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables étudiée à l'Assemblée nationale en cette fin d'année.

Dans le contexte actuel des dérèglements climatiques et économiques, on peut analyser avec intérêt la prise en compte de l'agrivoltaïsme comme faisant partie des solutions désormais identifiées pour accompagner l'urgence des transitions et des transformations.

On peut se réjouir aussi de la réflexion continue qui accompagne l'émergence de l'agrivoltaïsme, y compris de la part des acteurs qui font preuve de prudence.

C'est là aussi le signe d'une opinion partagée que nous comprenons : l'innovation agrivoltaïque remet en question des dogmes, comme celui de la plurifonctionnalité des sols, soulève des doutes en matière d'artificialisation, peut faire craindre les effets pervers d'une rente de l'énergie...

Votre demande d'information concernant la Ferme du Beugnon est donc l'occasion de vous apporter un certain nombre de réponses sur le projet en particulier et sur l'agrivoltaïsme en général, et nous vous en remercions.

Nous avons à cœur de mettre en œuvre notre projet en cohérence avec le cadre défini par la loi qui demande de concilier la production d'énergie renouvelable avec l'activité agricole en lui gardant la priorité et en s'assurant de l'absence d'effets négatifs sur le foncier et les prix agricoles.

Dans cet esprit, le projet agrivoltaïque de la Ferme du Beugnon est attentif à l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, à l'adaptation au changement climatique, à la protection contre les aléas. Il s'oblige aussi à ne pas changer l'usage agricole des sols, à stimuler la biodiversité, notamment par la création associée de haies, de la prairie permanente, et à créer de la valeur en favorisant l'installation d'une activité nouvelle d'élevage, un aménagement structurant pour l'économie locale.

Taille du projet

L'aire d'étude initiale du projet, d'une surface de 160 hectares, a été réduite après analyse des enjeux environnementaux par le bureau d'études indépendant ENCIS et prise en compte des avis émis pendant la phase de concertation volontaire organisée à l'automne 2021.

À ce stade, les îlots qui composent la Ferme du Beugnon représenteraient une surface mise à jour de 130 ha dont un tiers environ serait dédié à la production d'énergie renouvelable. Le nombre de panneaux serait de 164 000, montés sur 5 740 structures porteuses en aluminium et reliés à 48 postes de transformation.

Les rangées de panneaux photovoltaïques seraient espacées les unes des autres de 4,8 m. La base des panneaux serait à 1,2 m au-dessus du sol et le point le plus haut à 2,85 m.

Ces données actualisées n'étaient pas encore disponibles au moment de la rencontre organisée avec les habitants du Beugnon fin août 2022, étant donné que la surface totale n'était pas encore arrêtée.

La surface de 130 ha est autant stratégique pour le projet agricole qu'énergétique.

Distance des habitations

L'habitation la plus proche du projet se situerait à une distance de 120 m. La topographie à cet endroit conjuguée à la présence d'un boisement existant font qu'il n'y a aucune co-visibilité. Dans l'esprit de concertation qui caractérise notre projet, nous sommes bien évidemment à l'écoute de tous les habitants qui auraient des questions précises sur les sujets de la proximité et de la co-visibilité.

Ampleur énergétique

Sur le périmètre révisé de 130 hectares, la Ferme du Beugnon serait d'une puissance de 113 MW, soit 131 357 MWh/an équivalant à la consommation de 4 287 habitants par an.

Selon les données OPTTEER (observatoire ORECA), la consommation moyenne d'énergie par habitant dans le département de l'Yonne est de 30,64 MWh/hab (tout usage inclus).

Projet agricole

Comme indiqué en préambule et conformément au cadre de référence, le projet de la Ferme du Beugnon est d'abord un projet agricole compatible avec de la production d'énergie renouvelable et s'assurant de l'absence d'effets négatifs sur le foncier et les prix agricoles.

Sur les 130 ha, les agriculteurs vont continuer de cultiver 119 ha : 115,05 ha de pâture pour des ovins (prairie entre les panneaux solaires et dessous) et 4 ha de plantes aromatiques et médicinales (PPAM).

Sur les 11 ha restants, 7 ha seraient des pistes agricoles en terre stabilisée et 4 ha seraient dédiés à des pistes de gravier d'entretien pour l'accès aux locaux techniques.

L'installation ovine et l'expérimentation en PPAM ont été étudiées depuis plus de 2 ans avec la Chambre d'Agriculture, la Fédération Nationale Ovine, la coopérative Alysé, la société PYMBA expertise, la société ASDEV et l'exploitation des Fargues. Cela a permis d'aboutir à un modèle technique et économique équilibré et robuste pour le futur emploi créé.

La surface dédiée à l'élevage est stratégique pour la viabilité de cette activité, selon les conclusions de l'étude technico-économique conduite par la Chambre de l'Agriculture de l'Yonne.

Le projet a aussi pour vocation de valoriser les activités agricoles sur 130 ha du projet agrivoltaïque et plus largement sur le reste des 4 exploitations agricoles travaillées par 6 agriculteurs qui représente 1 135 ha de SAU (Surface Agricole Utile).

L'objectif pour les surfaces concernées est d'assurer une diversification économique et agricole sur des terres à faible potentiel agronomique (89% en catégorie 4 selon la Chambre d'agriculture de l'Yonne : entre 0 et 55 cm de profondeur de sol).

Le projet consiste aussi à installer une bergère à temps plein dans son projet de reconversion. Cette création d'emploi durable s'inscrit dans le développement des filières locales avec l'abattoir de Migennes dans le département, sans compter la possibilité de vente directe des plantes aromatiques séchées.

Chasse

La configuration projet des 9 îlots clôturés de la Ferme du Beugnon a été présentée à la Fédération de la Chasse qui a notamment émis 2 préconisations : prévoir des clôtures très solides et respecter une zone tampon entre le parc et la lisière des bois.

Au-delà de ces consignes qui ont été intégrées à la conception du projet, il est prévu que les clôtures soient équipées de passes à faune de 20 x 20 cm tous les 50 m. Le Président de l'association de chasse locale est régulièrement tenu informé des avancées du projet.

Risque incendie

L'ensemble des recommandations émises par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ont été prises en compte et intégrées dans la conception du projet afin de limiter le risque incendie : mettre des pistes internes et externes aux clôtures, prévoir des bâches incendie de 100 m cube placée à des endroits stratégiques, prévoir des portails pour l'accès aux parcs. Leur intégration a été validée avec le service prévention du SDIS qui sera à nouveau consulté dans le cadre de l'instruction des permis de construire afin de donner son avis.

Panneaux solaires

Les panneaux solaires sont généralement composés de :

- cellules photovoltaïques à base de silicium cristallin, interconnectées en série ;
- d'une couche en verre trempé sur la face avant, protégeant les cellules des intempéries ;
- d'une feuille de tedlar, sur la face arrière, matériaux qui est particulièrement résistant ;
- d'un cadre en aluminium qui maintient l'ensemble.

De par ces caractéristiques, les effets de miroitement ne peuvent pas être exclus en co-visibilité directe. Les retours d'expérience ne font pas état d'impacts rédhibitoires.

Aujourd'hui, un panneau solaire peut être recyclé à hauteur de 94,7 %, grâce à SOREN, 1^{ère} association européenne de recyclage de panneaux photovoltaïques (<https://www.soren.eco/>).

Etude d'impact

Les fermes agrivoltaïques font partie de la liste des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à une procédure d'étude d'impact sur l'environnement.

En cours de finalisation, l'étude 4 saisons de la Ferme du Beugnon sera disponible dans le cadre de l'enquête publique réglementaire dirigée par la Préfecture qui se déroulera quelques mois après le dépôt des permis de construire. Elle fournira un état de l'art du territoire et de ses enjeux environnementaux dont on peut dire aujourd'hui qu'ils sont faibles à 80% et modérés à 20%.

L'étude est menée par le bureau d'étude ENCIS Environnement, qui accompagne le maître d'ouvrage et le collectif d'agriculteurs dans leurs réflexions depuis fin 2020 afin d'imaginer des fermes agrivoltaïques qui aient le moins d'impact possible sur l'environnement proche et lointain.

Financement

Le modèle économique du projet tient compte notamment du dynamisme des PPA (Power Purchase Agreement) qui consiste à évacuer la production d'énergie à destination de clients privés contractualisés.

Décorrélé des appels d'offres de la Commission de la régulation de l'énergie (CRE), le marché des PPA garantit à ses clients des prix de vente particulièrement compétitifs et exemptés de toute subvention d'argent public.

La performance du modèle s'appuie aussi sur la longue expérience dans les énergies renouvelables des co-actionnaires majoritaires de GLHD et sur leur capacité à sourcer les meilleurs équipements techniques au meilleur prix et les meilleures technologies disponibles sur étagère.

La présence de Cero Generation et de EDF Renouvelables apporte une capacité d'autofinancement stratégique. L'ingénierie spécifique qui est mise en place pour le projet peut ainsi s'exercer en pleine maîtrise et transparence à travers une filiale spécialement créée pour supporter tous les coûts de développement jusqu'à leur mise en exploitation.

Les coûts sont ainsi adaptés sur mesure. Par exemple, la sélection des panneaux tient compte du travail agricole qui doit être réalisé, de la topographie du terrain et des machines agricoles qui seront utilisées.

Enfin, la taille de chaque projet s'avère déterminante pour introduire des économies d'échelle, maîtriser le prix moyen à l'hectare de panneaux photovoltaïques, et pour pouvoir proposer une électricité au même prix que le nucléaire historique.

Dans ce cadre, le modèle économique du projet de la Ferme du Beugnon n'a pas vocation à mobiliser des ressources publiques ou mixtes. En revanche, d'autres partenariats économiques peuvent être envisagés avec les acteurs du territoire pour développer les filières ou inventer des mécanismes de partage de la valeur. Ces sujets sont notamment évoqués dans le cadre des réunions de concertation préalable avec les différentes parties prenantes.

Information et concertation

Le projet de la Ferme du Beugnon a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire d'octobre 2021 à février 2022 afin d'associer le public le plus largement possible.

Trois lettres d'information ont été distribuées dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune d'Arcy-sur-Cure en octobre 2021, décembre 2021 puis février 2022, dans l'optique de présenter le projet et le collectif d'agriculteurs dans la première lettre, de partager l'avancement du projet et la date de permanence en mairie dans la deuxième lettre, et enfin de partager le bilan de la concertation dans la troisième lettre.

Afin de garantir une information accessible à tous, un site internet a été créé et mis en ligne le 22 octobre 2021, à l'adresse suivante : www.la-ferme-du-beugnon.fr.

Une balade du projet a été organisée le 4 novembre 2021. Destinée à l'ensemble des habitants de la commune, voire des communes voisines, elle avait pour objectif de permettre aux participants de se projeter davantage dans le projet tout en offrant un premier temps d'échange en présentiel. La présence de l'ensemble des agriculteurs du collectif a été l'occasion pour les habitants présents de poser directement leurs questions et d'évoquer tous les sujets.

Enfin, une permanence en mairie a eu lieu le vendredi 10 décembre 2021, de 16h30 à 20h. Six personnes ont ainsi pu poser toutes leurs questions et bénéficier des réponses des membres de l'équipe projet, présents à cette occasion.

Par ailleurs, les habitants ont pu accéder aux mêmes documents présentés lors de la balade. Une réunion dédiée aux habitants du Beugnon s'est tenue le 22 octobre 2021. Une deuxième rencontre le 31 août 2022 à leur demande.

Le projet de la Ferme du Beugnon se trouve aujourd'hui dans une phase de continuum d'information et de dialogue interactif préalable au temps de la concertation réglementaire aussi appelée « enquête publique ».

Parcelles en friche

Une parcelle communale et deux parcelles privées en friche seraient soumises à procédure de défrichement dont le dossier sera étudié par les services de l'État. La surface concernée correspond à 2,78 ha de boisements situés en ZNIEFF 2. Leur passage en prairie permanente entraînerait un impact écologique positif.

En effet, selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) qui gère les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, sur la ZNIEFF 2, « des pelouses en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution ».

Risque pour l'environnement et les habitants

Les différents risques pour l'environnement et les habitants sont étudiés dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact par ENCIS Environnement, dont voici un extrait d'une version de travail en date du 28/09/2022 :

« Des fermes agrivoltaïques, en tant qu'installation fixe, émettent peu de bruit et ne produisent ni poussières ni vibrations. La seule source sonore perceptible depuis l'extérieur des locaux est celle des ventilations des locaux techniques. Pour les structures de livraison (situées à plus d'un kilomètre de la première habitation), un petit ventilateur est seulement présent dans la partie monitoring. Ce ventilateur est asservi à la température et se met en route s'il fait plus de 30 degrés dans le local. Il ne fonctionne donc pas tout le temps. Pour les sous-stations de distribution, il y a deux types de ventilateurs qui ne fonctionnent également que le jour. Ces émissions sonores ne sont que faiblement perceptibles à proximité des locaux. Il est donc peu probable que le bruit se propage à l'extérieur des fermes agrivoltaïques.

Ni les modules, ni les structures n'entraînent de bruits particuliers. D'après l'expérience d'ENCIS Environnement, le bruit généré par une structure de livraison ou une sous-station de distribution est de 65 dB à proximité immédiate du bâtiment et de 40 dB à une distance de 10 m. L'habitation la plus proche d'un local technique se trouve à plus de 278 m au nord-est (lieu-dit du Beugnon). L'exploitation des fermes agrivoltaïques n'entraînera donc aucune gêne sonore notable ».

Intérêt population locale

Aujourd'hui, nous sommes dans la nécessité de tous participer à la transition agricole, énergétique, environnementale. Nous sommes dans un système énergétique à bout de souffle dominé par le marché des énergies fossiles, une agriculture productiviste qui n'est plus adaptée à la résilience des exploitations françaises, aux attentes locales, à la santé environnementale. Ces constats nous ont amené à penser l'agrivoltaïsme comme étant une manière vertueuse de répondre à ces enjeux, avec un accompagnement d'experts, d'élus, d'instances locales.

De plus, dans les taux et modalités en vigueur, le projet agrivoltaïque de la Ferme du Beugnon permettrait à la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, ainsi qu'au Conseil Départemental de bénéficier de 150 000 € chacun par an dans le cadre de la taxe IFER (Imposition

Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). Ces retombées leur permettraient de développer le territoire au bénéfice de ses habitants. La commune d'ARCY-SUR-CURE recevra par le biais de la taxe foncière unique une enveloppe d'environ 20 000€.

Opération Grand Site de France

La commune d'ARCY-SUR-CURE n'est pas dans le périmètre du Grand Site de Vézelay. Il n'y a aucune co-visibilité depuis le monument.

Enfin, le Conseil municipal de la commune d'ARCY-SUR-CURE souhaite souligner la communication constante et transparente qui leur a été faite par le collectif d'agriculteurs et la société GLHD. Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet à plusieurs reprises en connaissance de cause, ayant pu interagir avec eux lors de différents temps d'échanges. Il est vigilant et attentif à chaque détail et avancée du projet avec une sensibilité écologique marquée.

En espérant que ces éléments puissent répondre à votre demande d'informations, et dans un objectif de complétude, nous vous proposons de vous rencontrer prochainement pour continuer cet échange avec le bureau de votre association.

Nous restons à votre disposition pour évoquer l'organisation de cette rencontre et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association des Champs ensoleillés du Beugnon

LES
CHAMPS
ENSOLEILLÉS
DU
BEUGNON
PETITOLIVEA
gy

Pour GLHD

**GREEN LIGHTHOUSE
DEVELOPPEMENT**
Technopôle Bordeaux Montesquieu
1 Allée Jean ROSTAND
33650 MARTILLAC
+33 (0)5 56 85 24 21
RCS Bordeaux 835 005 216